RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7CD433EE-720B-825B-8379-F7598ED2E984

SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE

Société anonyme à Conseil d'Administration
dont le siège social est 127 rue Gambetta à Suresnes 92150
au capital social 65 648 euros.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

Le jeudi 18 juin 2026, à 9 h 30, au [redacted] les actionnaires de la société Anonyme d'HLM « LOGIRYS », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 786 950 329, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur le Président du Conseil d'Administration, par publication sur le site Actu-Juridique du 11 mai 2026 et par lettres individuelles datées du 26 mai 2026.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée lors de son entrée en séance par les actionnaires présents ou leurs représentants.

Il est procédé à la désignation du Bureau de l'Assemblée :

Président : Monsieur Christian GIUGANTI, Président du Conseil d'Administration

Scrutateurs : LOGIREP représentée par Monsieur Franck BAGUET
TROIS MOULINS HABITAT représentée par Monsieur Gilles SAMBUSSY

Secrétaire : Madame Christine DARROZES

Madame Corinne MARTIAL représentant le cabinet FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS, Commissaire aux comptes, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance détiennent 3 986 actions sur les 4 103 actions formant le capital.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale en prend acte.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres adressées aux actionnaires.
- La feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires absents et représentés.
- Le rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2025, ainsi que les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.
- Les rapports des Commissaires aux comptes.
- La liste des administrateurs comportant l'indication des autres sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions.
- Les statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport annuel de la société et du rapport des commissaires aux comptes. Approbation du bilan, des comptes sociaux de l'exercice 2025 et des annexes.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par l'article L.225-38 du code du commerce et approbation des conventions qui y sont relatées.
- Affectation du résultat.
- Quitus sur les comptes sociaux.
- Renouvellement/nomination des mandats des administrateurs.
- Mandat du Commissaire aux comptes.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Directeur Général fait lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et donne la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture du rapport sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport spécial.

L'Assemblée ayant pris connaissance de l'ensemble des documents nécessaires à l'examen des résolutions, après avoir recueilli toutes les informations utiles et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: 7CD433EE-720B-825B-8379-F7598ED2E984

Texte des résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum requises pour l'Assemblée Générale Ordinaire et selon les conditions de majorité visées à l'article 21 décide :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DU BILAN, DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion annuel et du rapport des commissaires aux comptes, approuve ces rapports ainsi que le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces rapports et desquels il résulte un bénéfice de 1 955,81€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES QUI Y SONT RELATEES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DU COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, déclare approuver ce rapport et les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à la mise en place de la nouvelle instruction comptable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de 1 955,81 € dont -47 405,75 € au titre des activités relevant du SIEG comme suit :

- Réserves diverses pour 1 955,81 € dont relevant du SIEG -47 405,75 €

L'Assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2025.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices était de :

	BRUT	[redacted]
Exercice 2024 distribué en 2025	0,72 €	Néant
Exercice 2023 distribué en 2024	0,72 €	Néant
Exercice 2022 distribué en 2023	0,40 €	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – QUITUS

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 7CD433EE-720B-825B-8379-F7598ED2E984

CINQUIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'ASSOCIATION APASLOG EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, le mandat de l'Association APASLOG dont le siège social est [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME KARINE JULIEN-ELKAÏM EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, le mandat de Madame Karine JULIEN-ELKAÏM, domiciliée [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LOGIREP EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, le mandat de LOGIREP dont le siège social est [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR CEDRIC LORET EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, le mandat de Monsieur Cédric LORET, domicilié [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE PICHON EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, le mandat de Monsieur Jean-Christophe PICHON, domicilié [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME CATHERINE VAN ROMPU EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale renouvelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, le mandat de Madame Catherine VAN ROMPU, domiciliée [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR BENOIT OLLIVIER EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale nomme, en qualité de membre du Conseil d'Administration, Monsieur Benoît OLLIVIER, domicilié [redacted] pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION – MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En raison de l'arrivée à terme du mandat du cabinet FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS Commissaire aux comptes titulaire et de celui de Madame Corinne MARTIAL Commissaire aux comptes suppléante, il est demandé à l'Assemblée Générale de statuer sur la nomination du cabinet FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS situé [redacted] Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 exercices en tant que Commissaire aux comptes titulaire soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

M. GIUGANTI

DocuSigned by:
Christian GIUGANTI
C2DED6E1974E4FE...

Les scrutateurs,

LOGIREP représentée par M. BAGUET

[redacted]
8BDA7E752F5E464...

TROIS MOULINS HABITAT représentée par M. SAMBUSSY

Signé par :
[redacted]
285561C03B584A4...

La secrétaire,

Mme DARROZES

[redacted]